



Réf: NCP-GB10 - 009 – Colloque mondial sur les droits des agriculteurs

30 juin 2023

NOTIFICATION

Annnonce d'un Colloque mondial sur les droits des agriculteurs New Delhi, Inde, 12-15 septembre 2023

Chère Madame/ Cher Monsieur,

Vous vous souviendrez sans doute que la neuvième session de l'Organe directeur du Traité international a demandé au Secrétaire d'organiser un colloque mondial sur les droits des agriculteurs permettant d'échanger des données d'expériences et de discuter des travaux futurs possibles sur les droits des agriculteurs, et s'est félicité de l'offre généreuse du Gouvernement indien d'accueillir cet événement.

Suite aux consultations menées avec le gouvernement de l'Inde, j'ai le plaisir d'annoncer que le colloque mondial sur les droits des agriculteurs se tiendra à New Delhi, en Inde, du **12 au 15 septembre 2023**.

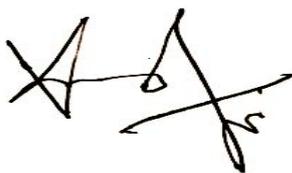
Le colloque mondial vise à échanger des récits inspirants, des approches innovantes, des politiques efficaces, des pratiques optimales, des connaissances et des données d'expériences, ainsi que des enseignements tirés concernant la concrétisation des droits des agriculteurs, tel qu'énoncé à l'article 9 du Traité international. Il devrait contribuer à la compréhension d'un ensemble de questions, des défis à relever et des opportunités de concrétisation des droits des agriculteurs par les Parties contractantes et les parties prenantes concernées, y compris dans l'utilisation de l'Inventaire et des Options. Comme demandé par l'Organe directeur dans la [résolution 7/2022](#), le colloque mondial aidera également à recueillir des idées pour d'éventuels travaux futurs sur les droits des agriculteurs, tel qu'énoncé à l'article 9 du Traité international.

Le colloque mondial est ouvert à toutes les Parties contractantes au Traité international et aux parties prenantes concernées. Les travaux se dérouleront en anglais avec une interprétation assurée en arabe, français et espagnol.

Si vous souhaitez participer à cet événement important, veuillez envoyer un message confirmant votre participation à l'adresse suivante: PGRFA-Treaty@fao.org avant le **21 juillet 2023**. Les dépenses encourues par les participants ou les représentants des Parties contractantes ou des parties prenantes seront à la charge desdits participants ou de leurs gouvernements ou organisations respectifs.



Veillez accepter, Madame/Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.



M. Kent Nnadozie

Secrétaire

Traité international sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

